

Gest'Alpe INFO

Coédition : Prométéra et Service de l'agriculture ; SVEA partenaire

Edito

CONCOURS DE FABRICATION DE FROMAGE

Un concours de fromage ouvert à toutes les fabrications d'alpage du Canton: du Fond des Joux à la Grandsonnaz et de la Baronne à Jaman, c'est le défi lancé par la Société Vaudoise d'Economie Alpestre pour marquer son 75^{ème} anniversaire.

Le canton de Vaud compte environ 130 fabrications d'alpage différentes: des fromages AOC ou d'autres spécialités au lait de vache, de brebis ou de chèvre. Les alpages vaudois produisent chaque été plus de 800 tonnes de fromages toutes appellations confondues, dont plus de 80% sont des productions AOC.

Il faut de la persévérance, du courage et un certain goût du risque pour transformer sa production laitière en fromage sur un alpage. Les difficultés ne manquent pas: les installations à entretenir ou à adapter, la qualité du lait et des levains à surveiller, le climat très variable, la gestion du personnel et finalement la commercialisation, l'exploitant n'est jamais sûr d'atteindre son objectif.

Parmi les nombreux soucis qui s'annoncent à l'avenir, la formation professionnelle des fromagers d'alpage en est un qui va grandissant, particulièrement dans le Jura. La formation des technologues du lait est adaptée à des installations de fromagerie plus techniques et les fabricants

d'alpage doivent souvent se former sur place. Dans les Préalpes c'est la difficulté à trouver des vaches laitières pour la saison d'été qui pose problème. Pour tous les fromagers d'alpages, les exploitants et les propriétaires, les exigences liées à la sécurité alimentaire représentent une charge financière et de travail importante, mais pour les fromages destinés à l'exportation c'est une des clés du succès.

A l'occasion de notre concours du 75^{ème} nous avons récolté 40 inscriptions qui ont été réparties en cinq catégories: Gruyère AOC, Etivaz AOC, pâte dure et Hobel Käse AOC, pâte mi-dure et finalement les fromages au lait de chèvre ou de brebis.

La commission de taxation a apprécié chaque fois l'ensemble de la production pour avoir une image la plus équitable possible des meules produites. Pour les AOC nous avons repris les résultats des taxations faites par les organisations respectives et nous les avons simplement adaptés à notre barème (max. 25 points). Les lauréats des 5 catégories sont:

- **Etivaz AOC:** Eric et Claude Rossier de l'alpage de Chenaux Rouges, Vers Champs avec 24,86 pts
- **Gruyère AOC:** Martial Rod, fromager et Jean-Louis Pittet, exploitant de l'alpage de la Moesettaz avec 24,5 pts
- Pour la catégorie des **fromages à pâte dure au lait de vache:** Edy Favre et son fromage le Bôfavre de l'alpage du Chalottet avec 24,5 pts

- Pour la catégorie des **fromages à pâte mi-dure au lait de vache**: Agneska Klodowski, fromagère et Michel Isoz exploitant de l'alpage du Fenil aux Veaux et leur fromage le Piat avec 25 pts.
- Et enfin pour les **fromages au lait de chèvre ou de brebis**: Joakim Henchoz, fromager et Jean Robert Henchoz exploitant de l'alpage de Crau Dessus et leur fromage de brebis avec 24,5 pts.

En plus des lauréats il convient de féliciter tous les participants qui ont accepté de laisser leurs fromages être sondés et jugés. C'est un exercice qui demande un certain recul de la part de chacun mais tous peuvent être fiers de la qualité de chaque fabrication.

*Jean-Luc Humbert,
président de la SVEA ❖*



Jean -Luc Humbert, durant l'AG de la SVEA, prenant parole lors de la présentation du palmarès.

© photos: M. Pilet, Agri

Actualités

AGATE : À QUAND UN CALCULATEUR DE PN?

Chaque amodiataire sait combien il est difficile de calculer précisément la charge effective, à un moment donné, de son estivage et chacun connaît les conséquences financières si les limites de Pâquiers Normaux (PN) sont franchies!

Depuis 2 ans, le SAGR contrôle les charges effectives en bovins des estivages VD au moyen des données issues de la BDTA et non plus au moyen des déclarations de juillet. Conséquence: chaque bovin est considéré selon son âge au jour le jour et non plus avec celui au 25 juillet; il peut donc, durant la saison, changer de catégorie UGB. Le calcul est certes plus précis, mais peut modifier dans un sens ou dans l'autre, la charge effective si un grand nombre d'animaux changent de catégorie durant l'été.

Depuis plusieurs années, il a été demandé à la BDTA une application qui calcule sur la base du registre des animaux et pour une période donnée, la charge effective et les pâquiers normaux (PN). Dès l'été 2013 (août?) il sera possible de calculer depuis Agate cette fameuse charge comme nous l'a confirmé la direction d'Identitas AG. Cette calculation sera possible pour une période passée et non pas pour établir une projection sur le solde de la saison - la calculette sera toujours de mise! -.

A remarquer que depuis mars 2013, il existe sous Agate un calculateur d'UGB qui permet de déterminer la charge moyenne durant une période librement fixée dans le passé (exploitations principales et d'estivages).

Il est certain que ces calculateurs rendront de précieux services aux éleveurs et permettront de supprimer les erreurs!

*Guy Reymond, conseiller agricole
ProConseil, Yverdon ❖*

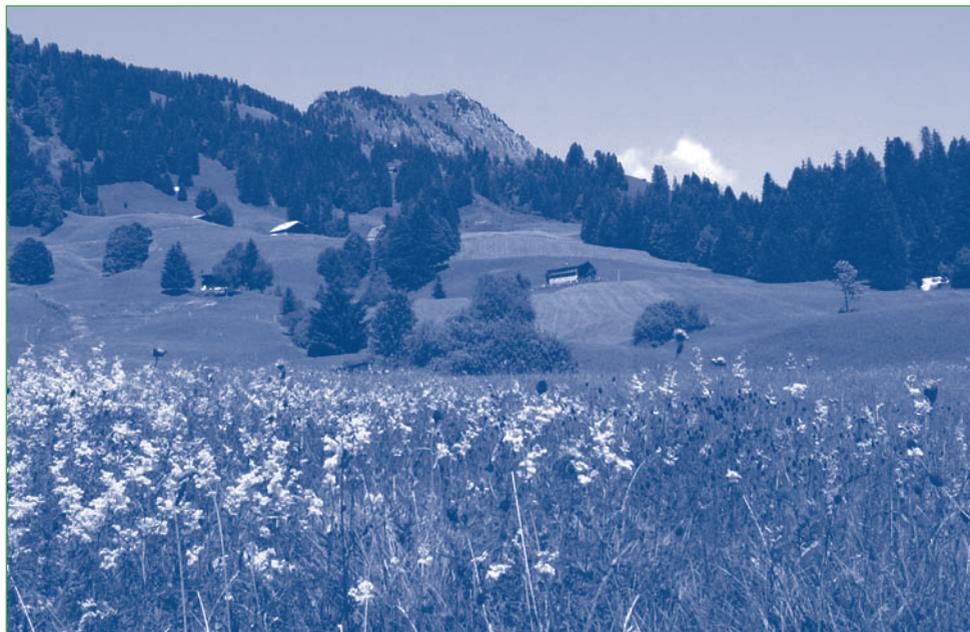
CONTRIBUTIONS À LA QUALITÉ DU PAYSAGE AUSSI EN RÉGION D'ESTIVAGE

Dans le cadre de PA 14-17, les exploitants d'alpages pourront également prétendre aux contributions à la qualité du paysage (CQP) dès 2014. Sur le même principe que pour les exploitations à l'année (sur la SAU), les amodiataires pourront donc participer à des projets collectifs régionaux afin de mettre en œuvre des mesures paysagères sur leurs surfaces d'estivage, le cas échéant en accord avec les propriétaires des alpages concernés. Les projets approuvés par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) pourront bénéficier d'une enveloppe financière (prévue jusqu'à CHF 240.- par PN), cofinancée à hauteur de 10% par les cantons.

Dans le canton de Vaud, la vulgarisation agricole, en étroite collaboration avec le

Service de l'agriculture (SAGR), a développé un concept de mise en œuvre des CQP afin de donner la possibilité à tous les exploitants vaudois de réaliser un projet paysager dans leur région, en particulier dans le Jura vaudois et dans la région des Alpes vaudoises. L'idée est de limiter les coûts, vu que les frais d'études seront à la charge des exploitants.

Chaque projet est porté par une Association agricole régionale pour la qualité du paysage (Association agricole régionale QP). Chacune de ces associations est elle-même constituée à partir du regroupement régional des associations de réseaux écologiques OQE, existantes ou à créer, avec en plus les régions d'estivage. Chacune délèguera un représentant dans l'Association agricole régionale QP. L'ensemble des représentants constitueront les membres de ces associations agricoles régionales QP. Ce sont ensuite ces associations qui ont mandaté chacune un bureau d'étude pour effectuer leur étude



CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Quoi ?	Quand ?
Campagne d'information aux agriculteurs	Janvier - mars 2013
Réalisation des études paysagères par des bureaux techniques	Mai - septembre 2013
Discussion des mesures paysagères dans les groupes de travail	Septembre - décembre 2013
Dépôt des rapports de projet auprès de l'Office fédéral de l'agriculture	31 janvier 2014
Coordination générale et suivi des projets	De 2013 à 2021
Renseignements, hotline	De 2013 à 2021

paysagère spécifique. Et c'est sur la base de cette étude qu'elles devront pouvoir se déterminer sur les objectifs et les mesures paysagères pertinentes à réaliser pour leur projet.

Tous les amodiataires intéressés qui souhaitent participer à ce programme peuvent s'inscrire sur le site Internet de Prométerre :

http://www.prometerre.ch/navigation/cmd_processor.asp?ID=73&Class=form

Prométerre se charge de préfinancer les études paysagères. Les exploitants paieront leur part lors de leur inscription définitive aux mesures et une fois que ces dernières auront été validées par l'OFAG.

Pour les exploitants domiciliés en dehors du canton de Vaud, des accords intercantonaux devront encore être convenus pour le financement de la part cantonale aux contributions.

Renseignements : Sophie Chanel, Prométerre, Jordils 3, 1000 Lausanne 6

tél. 021 614 24 30, s.chanel@prometerre.ch

Actualités

ENQUÊTE PETIT-LAIT DANS LES PRÉALPES VAUDOISES

Prométerre s'unit avec la Direction générale de l'Environnement, le Service de l'Agriculture, les communes des Préalpes vaudoises et la Société coopérative de l'Étiaz pour réfléchir à des solutions d'assainissement du petit-lait produit sur les alpages.

Au préalable, nous avons besoin d'établir un état des lieux sous forme d'enquête, c'est pourquoi un questionnaire par alpage sera envoyé en juillet aux concernés, avec la demande de contributions d'estivage (courrier du Service de l'Agriculture, SAGR). Il sera à remplir et renvoyer au SAGR dans le même délai que la demande.

Attention, la situation doit être réfléchie

individuellement par alpage, même si vous possédez un train d'alpage. De plus, nous avons besoin de connaître la manière dont vous traitez actuellement le petit-lait. En cas de problèmes de compréhension lors du remplissage du questionnaire, contactez sans autre M. Stéphane Laurent de la Direction générale de l'Environnement au 021 316 75 39.

Afin que des solutions rationnelles et judicieuses soient retenues, nous vous prions d'y participer de manière consciencieuse. Prométerre se joint à ses partenaires pour vous remercier vivement de votre collaboration.

*Murielle Tinguely,
conseillère agricole ProConseil,
Château-d'Œx ❖*

Formation

LES SPÉCIFICITÉS DE LA MONTAGNE DANS LE NOUVEAU SYSTÈME DE FORMATION.

Dans le nouveau système de formation professionnelle, Agrilogie étend son offre de cours spécifiques à la montagne à ses deux sites de Grange-Verney à Moudon et de Marcelin à Morges.

Depuis plusieurs décennies, Agrilogie, sur le site de Grange-Verney, a été attentive à proposer aux élèves montagnards une formation adaptée aux besoins particuliers de leurs exploitations. Des Alpes ou du Jura, de nombreux élèves ont fréquenté les cours de la classe montagne de Grange-Verney et obtenu un diplôme d'école portant la mention « section montagne » à côté du CFC d'agriculteur.

Avec le nouveau système de formation, Agrilogie maintient son objectif de proposer des cours spécifiques aux montagnards mais l'organisation de l'enseignement est différente. Il n'y plus de classe montagne à proprement dite, les compétences sont acquises dans le cadre des cours option en troisième année. Cette dernière année d'apprentissage est caractérisée par un cours bloc en école d'agriculture dont trois semaines sont entièrement réservées au cours options

que les élèves choisissent en fonction de leurs intérêts. Ainsi, les élèves de la montagne peuvent consacrer ces trois semaines à l'acquisition de compétences spécifiques par des cours en économie alpestre, en production animale, en fabrication de fromage à l'alpage, par exemple.

En fonction des cours options qu'ils auront choisi, ils obtiendront un diplôme d'école sur lequel sera mentionné leur choix de spécialisation : par exemple en agriculture de montagne. Agrilogie propose à ses élèves un choix de 40 cours options. Tous les élèves des deux sites de Marcelin et de Grange-Verney ont eu accès à ces cours. Ce nouveau système de cours options en vigueur pour la 2^e année a favorisé un « brassage » d'élèves entre les deux sites durant les trois semaines de cours et a ainsi permis aux élèves de Marcelin d'accéder aux cours montagne et à ceux de Grange-Verney aux cours de viticulture.

Le nouveau système est complexe à mettre en œuvre pour Agrilogie mais il offre une grande souplesse et permet à tous nos élèves qui le souhaitent, y compris ceux de Marcelin, d'accéder aux cours particuliers de la montagne.

*Christian Pidoux, directeur
de l'enseignement agricole vaudois ❖*

22 mai 2013: Visite d'alpage (vulgarisation) pour les amodiataires de la région Pied du Jura ouest; Alpage du Pré aux Veaux, 10h00-16h00. Thèmes: Fumure sur les alpages et prairies et pâturages secs. Inscription au 021 614 24 30

27-29 juin: Assemblée générale de la Société Suisse d'économie alpestre (SSEA) avec 150^e anniversaire dans l'Obersimmental (BE).

Fin juillet: Visite d'alpage (vulgarisation) pour les amodiataires de la région Vallée de Joux - Vaulion à l'alpage de la Sagnette - gestion et entretien des pâturages boisés avec un inspecteur forestier et un garde forestier. La date exacte sera publiée ultérieurement.

Début août: Visite d'alpage (vulgarisation) pour les groupes « Région du Balcon du Jura », « L'Arnon » et « Ballaigues-Lignerolle »: Alpage du Grand Brélingard - lutte contre l'embuisonnement avec un inspecteur forestier. La date exacte sera publiée ultérieurement.

Juin à septembre: Appréciation d'alpages SVEA: ancien district d'Orbe.

7-9 août: Course de la Société Vaudoise d'Economie Alpestre au canton de Schwyz. Inscription auprès de Bernard Stuby, secrétaire SVEA, ch. des Vignes 6, 1514 Bussy-sur-Moudon, 021 905 28 20, stubybussy@gmail.com

23-25 août: 13^e Festival Franco-Suisse des Terroirs sans Frontière, à La Grand-Borne, L'Auberson. Thème de cette édition: « le bois et le métal ». Plus d'informations sous: www.sainte-croix-les-rasses-tourisme.ch et www.parcjuravaudois.ch

Juin à octobre: Cours pour bergers et exploitants d'alpage: 5 journées de cours dans le terrain sur France et sur Suisse. **Thèmes:** Céréales en alpage (11.6), Oiseaux de l'alpage (9.7), Piégeage des campagnols (6.8), Consolider le binôme berger-paysan (10.9), Traction animale (8.10). Lieux encore à définir. **Organisation:** Association des bergers du Jura franco-suisse et Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté. **Informations et inscription:** Keran LARUE, Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté, F-25048 BESANCON, France, 0033 381 54 71 52.

21 septembre: 17^e Fête du Vacherin et descente des troupeaux, Les Charbonnières

28 septembre: Désalpe de St-Cergue et désalpe de l'Etivaz.

11-13 octobre: Foire d'automne & Bourse aux sonnailles, Romainmôtier.

19-20 octobre: 7^e Salon des alpages aux Diablerets en partenariat avec les milieux forestiers. **Thème:** « Nos alpages et nos forêts, sources d'énergies renouvelables: utopie ou réalité? ». **Hôte d'honneur:** la Vallée d'Aoste. www.salondesalpages.ch

27 novembre - 1^{er} décembre: 14^e Salon Suisse des Goûts et Terroirs, Bulle.

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe:

Michael Brühlmann, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon, tél. 024 423 44 89, fax: 024 423 44 90, e-mail: m.bruehlmann@prometerre.ch